

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2016

Décision du maire N°DEC201604 : marché public adapté de travaux d'extension du bâtiment communal « les Marmottons avenant N°1 lot N°1

Décision du maire N°DEC201605 : attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune partie du bâtiment « la Petite Fringale » situé au 42 allée de la Plage

Décision du maire N°DEC201606 : marché public adapté de travaux d'extension du bâtiment communal « les Marmottons avenant N°1 lot N°3

Délibération passation d'actes authentiques en la forme administrative désignation d'un adjoint

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en qualité d'officier public, il a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité. Il explique que lorsque le Maire reçoit et authentifie l'acte, il ne peut pas représenter la collectivité. C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint pour représenter la collectivité dans les actes administratifs.

DESIGNE M. Eric BARITHEL pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

Passation d'actes authentiques en la forme administrative/Purge des privilèges et hypothèques

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est important d'anéantir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires et qui risquent de bloquer les acquisitions foncières.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

AUTORISE le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

Projet d'acquisition des parcelles n° A434 d'une contenance de 159 m² appartenant aux indivisaires du lotissement rue de Fergy et n°A671 d'une contenance de 200 m² appartenant à l'indivision Falcy pour régularisation voirie impasse de Fergy en la forme administrative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une partie de la voie communale « impasse de Fergy » est constituée de deux parcelles qui ne sont pas propriété de la commune il s'agit des parcelles A434 d'une contenance de 159 m² appartenant à indivisaires du lotissement de Fergy et A671 d'une contenance de 200 m² appartenant aux indivisaires Falcy ;

Afin de régulariser la propriété de cette impasse monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition par la commune de ces deux parcelles A434 et A671 au prix de 10 € le m² soit 1 590 € pour la parcelle A434 et 2 000 € pour la parcelle A671

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal

DECIDE d'acquérir ces parcelles au prix de 10 € le m² ;

DECIDE de passer les actes authentiques en la forme administrative ;

DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune

DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier

Projet d'acquisition d'une partie de la parcelle n° a436 située impasse de Fergy d'une contenance d'environ 28 m² appartenant à M. Favre Bruno pour mise en place d'un tri sélectif et de quatre conteneurs ordures ménagères semi-enterrés en la forme administrative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux constructions prévues « impasse de Fergy » il est nécessaire de prévoir la mise en place de quatre conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et d'un tri sélectif au droit de la courbe d'entrée du futur lotissement. L'acquisition d'une partie de la parcelle A436 d'une contenance d'environ 28 m² appartenant à M. FAVRE Bruno est nécessaire pour mener à bien cette affaire.

Il propose d'acquérir ces terrains au prix de 100 € le m² soit 2 800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'acquérir une partie (environ 28 m²) de la parcelle A436 située impasse de Fergy appartenant à M. Bruno FAVRE au prix de 100 € le m² ;
DECIDE de passer les actes authentiques en la forme administrative ;
AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la SARL SAFACT pour mener à bien cette affaire ;
DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune ;
DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Convention d'objectifs entre la commune de Duingt et l'association les Marmottons.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Approuve la convention d'objectifs entre la commune de Duingt et l'association les Marmottons ;*
- *Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y rapportant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Demande de subventions au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires sur la part financière communale aménagement d'un giratoire rd1508/rd8

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Départemental souhaite réaliser sur le territoire de la commune de Duingt un giratoire au carrefour entre la RD1508 et la RD8 avec mise en service en janvier 2018.

Le conseil Départemental « service programmation et affaires foncières routes et ingénierie » demande une participation financière à la commune de Duingt d'un montant de 300 000 € hors travaux d'enfouissement des réseaux.

Afin de financer la part communale, Monsieur le Maire souhaite solliciter financièrement le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires à hauteur de 50 %, soit 150 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- *Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds Départemental pour le Développement des Territoires ;*

Délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à partir du 1^{er} janvier 2017

L'Assemblée délibérante décide :

- d'instaurer l'IFSE
- d'instaurer le complément indemnitaire

Convention UFOVAL 2017

Le conseil municipal,

- *Décide de renouveler la convention avec l'UFOVAL pour l'année 2017 ;*
- *Accepte la proposition d'augmenter la participation journalière par enfant qui passera de 5.05 € à 5.10 €*

Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du lac d'Annecy

- *Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de La Rive Gauche du Lac d'Annecy*

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau - année 2015 -

- *Le conseil municipal de Duingt prend connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau*

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,
Marc ROLLIN